

Séance ordinaire du 11 janvier 2016

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ DE LOTBINIÈRE  
MRC DE L'ÉRABLE  
MUNICIPALITÉ D'INVERNESS

À une séance ordinaire du conseil municipal de la susdite municipalité, tenue le 11 janvier 2016 à 19:30 heures à la salle du conseil, sont présents aux délibérations :

1- M. Frédérick Bédard	4-
2- M. François Parent	5- M. Yvan Tanguay
3-Mme Caroline Lemay	6-

Forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Michel Berthiaume.

La directrice générale / secrétaire trésorière, Mme Sonia Tardif assiste à la séance.

Le quorum est vérifié par le maire.

La réunion débute à 19 H 30.

### **1-LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le maire fait la lecture de l'ordre du jour remis aux membres du conseil.

- 1- Lecture et adoption de l'ordre du jour ;
- 2- Intersion des points à l'ordre du jour ;
- 3- Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2015, de la séance ordinaire du 7 décembre 2015 et de la séance extraordinaire du 14 décembre 2015;
- 4- Approbation de la liste des dépenses payées au cours du mois de décembre 2015;
- 5- Approbation de la liste des dépenses autorisées du mois de décembre 2015;
- 6- Courrier ;
- 7- Rapport de déneigement;
- 8- Période de questions ;
- 9- Demande d'aide financière 2016 du journal le Tartan ;
- 10- Adhésion 2016 au Groupe de concertation du bassin de la Rivière Bécancour (GROBEC) ;
- 11- Demande d'aide financière 2016 du Comité de développement économique d'Inverness (CDEI);
- 12- Demandes d'aide financière 2016 de la Résidence Dublin;
- 13- Demande d'aide financière 2016 de l'Association des riverains et riveraines du Lac Joseph (ARRLJ);
- 14- Adoption du règlement #156-2016 sur la rémunération des élus;
- 15- Vente pour taxes : autorisation d'envoi d'avis aux propriétaires ayant des taxes dues;
- 16- Afficheur de vitesse radar;
- 17- Offre de baies vitrées de la Ville de Plessisville;
- 18- Aménagement du local des Partenaires 12-18;
- 19- Varia
  - A. Dépôt des états financiers semestriels
  - B. Demande au MTQ concernant le déneigement de la route 267
  - C. Travaux dans les emprises du Ministère du transport
  - D. Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier
  - E. Demande Emploi d'été Canada-2016
  - F. Demande d'aide financière 2016 du Musée du Bronze
  - G. Demandes concernant la patinoire
- 20- Période de questions;
- 21- Levée de l'assemblée;

R- 01-01-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Séance ordinaire du 11 janvier 2016

Que l'ordre du jour soit adopté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**2-INTERVERSION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR**

R-02-01-2016 Proposé par le conseiller François Parent

Que le maire Monsieur Michel Berthiaume soit autorisé à intervertir les points à l'ordre du jour, si nécessaire.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**3-ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015, DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 DÉCEMBRE 2015**

R-03 -01-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 7 décembre 2015 soit adopté tel que présenté.

Que le procès-verbal de la session ordinaire du 7 décembre 2015 soit adopté tel que présenté.

Que le procès-verbal de la session extraordinaire du 14 décembre 2015 soit adopté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**4-APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES PAYÉES AU COURS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015**

En vertu de l'article 5.1 du règlement 144-2014, la directrice générale / secrétaire-trésorière dépose le rapport des dépenses payées au cours du mois de décembre 2015.

**5-APPROBATION DE LA LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES DU MOIS DE DÉCEMBRE 2015**

La directrice générale / secrétaire-trésorière dit à voix haute le total des comptes à payer.

Le total des comptes à payer pour le mois de décembre est de : **31 928.81 \$**

R-04-01-2016 Proposé par le conseiller François Parent

Que les dépenses autorisées du mois de décembre soient payées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**6- COURRIER**

*Partenaires 12-18*

Vous invite à leur prochaine Assemblée générale annuelle qui se tiendra le mardi 9 février 2016, à 19 heures, à l'édifice municipal de Laurierville. Une réponse serait appréciée.

*Énergie et ressources naturelles Québec*

Vous informe que le Ministère procédera à la rénovation du plan de cadastre de la partie de la municipalité d'Inverness située au nord de la route Dublin à compter du 23 janvier 2016.

*Ministère des Transports*

Suite à votre demande d'installer des feux clignotants à l'intersection des rues Dublin et Gosford, tout en enlevant les panneaux d'arrêt sur la rue Dublin; le Ministère vous confirme qu'un projet d'installation de feux clignotants est inscrit à la planification et qu'il est justifié de conserver les arrêts toutes directions. La préparation se fera en fonction de l'ensemble des priorités du Ministère et des disponibilités budgétaires.

Il vous informe également qu'il a procédé cet été au rafraîchissement du marquage des lignes d'arrêts sur la rue Dublin et le chemin Gosford et que l'entretien est de compétence municipale.

*Bureau du Lieutenant-Gouverneur*

Sollicite votre coopération d'une part, en lui soumettant des candidatures dans le cadre de son programme de Distinctions honorifiques pour les aînés qui décerne la Médaille du Lieutenant-gouverneur et, d'autre part, en informant les organismes du milieu de son programme.

*Atelier d'architecture BO-CO*

Vous invite avec fierté à consulter leur site internet pour découvrir quelques réalisations architecturales de leur firme.

**7- RAPPORT DE DÉNEIGEMENT**

Le responsable des opérations de déneigement fait un rapport aux membres du conseil.

**8- PÉRIODE DE QUESTIONS.**

**9- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2016 DU JOURNAL LE TARTAN**

Le journal le Tartan demande à la municipalité une aide financière pour l'année 2016.

R-05 -01-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 1 600.00 \$ pour l'année 2016 au journal le Tartan.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**10- ADHÉSION 2016 AU GROUPE DE CONCERTATION DU BASSIN DE LA RIVIÈRE BÉCANCOUR (GROBEC)**

R-06 -01-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que la municipalité d'Inverness adhère au groupe de concertation du bassin de la rivière Bécancour (GROBEC) pour l'année 2016-2017.

Que la municipalité d'Inverness paie la cotisation 2016-2017 au montant de 50.00 \$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**11-DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2016 DU COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE D'INVERNESS (CDEI)**

La CDEI demande à la municipalité une aide financière pour l'année 2016.

R-07 -01-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 41 000.00 \$ pour l'année 2016 au CDEI.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**12- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DE LA RÉSIDENCE DUBLIN**

La résidence Dublin demande à la municipalité une aide financière pour l'année 2016.

R-08 -01-2016 Proposé par le conseiller François Parent

Que la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 3 620.00 \$ à la résidence Dublin.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**13- DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2016 DE L'ASSOCIATION DES RIVERAINS ET RIVERAINES DU LAC JOSEPH (ARRLJ)**

L'Association des Riverains et Riveraines du Lac Joseph demande à la municipalité une aide financière pour l'année 2016.

R-09 -01-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 5 901.00 \$ à la l'Association des Riverains et Riveraines du Lac Joseph.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**14- ADOPTION DU RÈGLEMENT #156-2016 SUR LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS**

**Règlement ayant pour but la modification du règlement 131-2013 ayant pour objet le traitement des élus municipaux.**

ATTENDU QUE la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., c. T-11.00) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération ;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux ;

ATTENDU QU'avis de motion du présent règlement a dûment été donné par Monsieur Nicolas Mercier à une séance antérieure de ce conseil tenue le 7 décembre 2015 ;

EN CONSÉQUENCE,

R-10 -01-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay et résolu que le présent règlement soit adopté :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2016 et les exercices financiers suivants.

**ARTICLE 3**

Séance ordinaire du 11 janvier 2016

La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 4 435.76 \$ et celle de chaque conseiller est fixée à 1 478.58 \$.

#### ARTICLE 4

Une rémunération additionnelle est de plus accordée en faveur des postes particuliers ci-après décrits, selon les modalités indiquées :

##### Comité plénier :

Maire : 300.00 \$ par séance à laquelle il assiste.

Autre membre du conseil : 100.00 \$ par séance à laquelle il assiste.

##### Comité du CCU et PIIA

Président du comité : 30 \$ par séance à laquelle il assiste.

Pour avoir droit à cette rémunération additionnelle, les membres dudit comité devront compléter un bordereau de réclamation.

#### ARTICLE 5

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de vingt et un jours consécutifs, le maire suppléant aura droit, à compter du premier jour du remplacement et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

#### ARTICLE 6

En plus de toute rémunération ci-haut fixée, chaque élu aura droit à une allocation de dépense d'un montant égal à la moitié du montant de la rémunération, abstraction faite de l'excédent prévu à l'article 20 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, jusqu'à concurrence du maximum prévu à l'article 22 de cette loi.

Toutefois, lorsque le montant égal à la moitié de celui de la rémunération du maire prévue aux articles 12 et 13 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* excède le maximum prévu à l'article 22 de cette loi, l'excédent lui est versé à titre de rémunération plutôt que d'allocation de dépenses.

#### ARTICLE 7

La rémunération de base et la rémunération additionnelle telles qu'établies par le présent règlement seront indexées à la hausse, pour chaque exercice financier suivant celui de l'entrée en vigueur du présent règlement.

L'indexation se fera en fonction du tableau de calcul de l'I.P.C fourni par la MRC de l'Érable.

#### ARTICLE 8

La municipalité d'Inverness autorise les membres du conseil à s'inscrire et à participer au congrès annuel de la Fédération Québécoise des municipalités et rembourse tous les frais reliés à cette activité.

#### ARTICLE 9

Le présent règlement a effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

ARTICLE 10

Le présent règlement abroge tous les règlements antérieurs se rapportant au même sujet.

ARTICLE 11

Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**15- VENTE POUR TAXES : AUTORISATION D'ENVOI D'AVIS AUX PROPRIÉTAIRES AYANT DES TAXES DUES**

R-11-01-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness autorise la directrice générale adjointe / secrétaire trésorière adjointe à transmettre, par courrier recommandé, un dernier avis aux propriétaires ayant des taxes dues et leur indiquant que le non-paiement de celles-ci entraînera la mise en vente de leur immeuble par la MRC de l'Érable pour le non-paiement des taxes municipales.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**16- AFFICHEUR DE VITESSE RADAR**

La municipalité d'Inverness a reçu deux soumissions afin de remplacer les 2 batteries 12 volts de l'afficheur de vitesse acheté en 2014.

La première soumission provient de la compagnie Signalisation Kalitec inc. :

- Soumission 32015(standard) : au montant de 311.00\$ avant taxes
- Soumission 32014(lithium) : au montant de 675.00\$ avant taxes

La deuxième soumission provient de la compagnie Batteries Expert de Plessisville au montant 159.98\$ avant taxes pour deux batteries standard.

R-12-01-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que la municipalité d'Inverness accepte la soumission de Batteries Expert de Plessisville au montant de 159.98 \$ avant taxes pour la fourniture de deux batteries.

Que la municipalité achète un deuxième ensemble de batteries afin d'éviter à l'inspecteur de se déplacer deux fois pour faire le remplacement.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**17- OFFRE DE BAIES VITRÉES DE LA VILLE DE PLESSISVILLE**

Ce point sera discuté ultérieurement

**18- AMÉNAGEMENT DU LOCAL DES PARTENAIRES 12-18**

Ce point sera discuté ultérieurement

**19-VARIA**

**A) Dépôt des états financiers semestriels**

La directrice générale dépose les états financiers semestriels.

**B) Demande au MTQ concernant le déneigement de la route 267**

R-13-01-2016 Proposé par le conseiller Frédéric Bédard

Que la municipalité d'Inverness fasse une demande auprès du ministère des transports afin que la route 267 entre St-Jean de Brébeuf et Inverness soit classée « niveau 2 ». Ainsi, la route sera plus sécuritaire l'hiver puisque, présentement, il n'y a aucun sel de déglacage requis et cela devient problématique par temps froid.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**C) Travaux dans les emprises du Ministère des transports**

Nous devons obtenir avant les travaux une autorisation écrite du Ministère par le biais d'une permission de voirie ou d'un permis d'intervention. En cas de bris sur nos utilités publiques nécessitant une intervention urgente, le ministère peut nous délivrer une autorisation verbale avant de délivrer ledit permis. Cependant, pour accorder cette autorisation verbale il leur faut en main une résolution de la municipalité se portant garante de toutes les interventions urgentes non prévisibles

R-14 -01-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que la municipalité d'Inverness se porte garante pour toutes les interventions urgentes non prévisibles qu'elle effectuera à l'intérieur de l'emprise des routes sous la responsabilité du Ministère des Transport du Québec durant l'année 2016. La municipalité d'Inverness nomme Monsieur James Dempsey inspecteur municipal ainsi que Monsieur Allan Robinson inspecteur municipal adjoint et responsable des chemins d'hiver, Monsieur Michel Berthiaume maire de la municipalité ainsi que le maire suppléant en poste - en remplacement du maire en cas d'absence de celui-ci - à titre de responsables.

Pour tous les autres travaux de voirie pouvant être planifiés, la municipalité veillera à faire les demandes de permis auprès du Ministère dans les délais prescrits.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**D) Subvention accordée pour l'amélioration du réseau routier**

R- 15-01-2016 Proposé par le conseiller François Parent

Que le conseil de la municipalité d'Inverness approuve les dépenses pour les travaux exécutés pour l'amélioration du 5<sup>ème</sup> rang pour un montant subventionné de 20 000.00 \$ et joint à la présente copie des pièces justificatives, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

**E) Demande Emploi d'été Canada-2016**

R-16-01-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que la municipalité d'Inverness accepte la responsabilité du projet présenté dans le cadre du programme Emploi d'été Canada, emplois d'été pour étudiants.

Séance ordinaire du 11 janvier 2016

Que Madame Joannie Lamothe soit mandatée à faire les démarches nécessaires pour bénéficier de ce programme et autorisée au nom de la municipalité à signer tout document officiel concernant ce programme.

Que la municipalité s'engage par son représentant, à couvrir tout coût excédent la contribution allouée par le Gouvernement du Canada dans l'éventualité où le projet soumis serait subventionné.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **F) Demande d'aide financière 2016 du Musée du Bronze**

**Considérant que** le plan de relance du Musée du Bronze établi pour une période de cinq(5) ans est venu à échéance au 31 décembre 2015;

**Considérant que** le Musée du Bronze demande à la municipalité d'Inverness une aide financière pour l'année 2016;

R-17-01-2016 Proposé par le conseiller Yvan Tanguay

Que la municipalité d'Inverness accorde une aide financière de 5000.00 \$ au Musée du Bronze à condition que la MRC de l'Érable participe au financement pour un montant de 10,000\$.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **G) Demandes concernant la patinoire**

**Considérant** la mise sur pied de deux cours de patin pour les jeunes âgés de 3 à 5 ans et de 6 à 8 ans pour une durée de 8 semaines ;

**Considérant** une demande de location de la patinoire selon un tarif horaire;

**Considérant** une demande pour l'ouverture de la patinoire après les jours d'école ;

R-18-01-2016 Proposé par la conseillère Caroline Lemay

Que le conseil de la municipalité d'Inverness embauche Mesdames Mélina Fréchette et Naomie Lafond comme entraîneur de patin. Elles recevront, pour leurs services, une compensation de 200.00\$ chacune qui sera versée en deux versements soient : le 1 février 2016 et le 7 mars 2016.

Que la municipalité d'Inverness demande 50.00\$ de l'heure pour la location de la patinoire qui exclut la surveillance.

Que la municipalité accepte que la patinoire soit ouverte après l'école, que les vestiaires ne soient pas accessibles pour ces périodes, et qu'un panneau informant les utilisateurs qu'une surveillance parentale est requise pour ces périodes soit installé afin de limiter la responsabilité municipale.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**

#### **20- PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### **21- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

R-19 -01-2016 Proposé par le conseiller Frédérick Bédard

Que l'assemblée soit levée à 21h20

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ  
DES CONSEILLERS**



---

Maire

---

Secrétaire-trésorière

**CERTIFICATION DE SIGNATURES**

Je, soussignée, certifie par la présente que les signatures apposées ci-haut prévalent pour toutes les résolutions et annotations comprises dans ce procès-verbal.

**CERTIFICATION DE CRÉDIT**

Je, soussignée, certifie que la Municipalité d'Inverness dispose des crédits suffisants pour l'autorisation des dépenses incluses dans ce procès-verbal.

---

Secrétaire-trésorière